

COMMUNE DE SANILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Sanilhac se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Sanilhac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AMELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Présents : Jean-Louis AMELIN, Monique EYMET, Éric REQUIER, Cédric POMMIER, Jean-José CHAMPEAU, Catherine DUPUY, Jean-Marie LESTRADE, Sara SABOURET-GUERIN, Philippe VERNON, Emilie LABROT, Julie PRIVAT, Philippe ANTOINE est arrivé en retard à 19h04, Stéphanie GONZALO, Peggy SALABERT, Nathalie GUENARD, Emmanuel MARCON, Brigitte RAPHA, Jean-François LARENAUDIE, Cécile DUBOTS, Sébastien CHAUMOND, Catherine DORET, Vincent DAVID.

Absents avec pouvoir : Isabelle DEBORD a donné pouvoir à Peggy SALABERT, Laurent JACOLY a donné pouvoir à Jean-Louis AMELIN, Gaëtan THOMASSON a donné pouvoir à Emmanuel MARCON, Hervé JAVERZAC a donné pouvoir à Jean-José CHAMPEAU ;

Absents : Florian MOUTARD, Johan CHARTRAN, Anthony PAUTARD.

Secrétaire de séance : Cédric POMMIER

Nombre de conseillers :

En exercice	29	VOTE	
Présents	22	Pour	26
Procurations	4	Contre	
Exprimés	26	Abstentions	

DD34032024 – Adoption du budget annexe Lotissement Château Soleil 2024

Par délibération du 24 février 2023, le budget annexe lotissement Château Soleil a été clôturé.

A la demande de Madame la Releveuse, il convient en 2024 de créer un budget de dissolution afin de procéder aux écritures comptables permettant la clôture définitive du budget annexe Lotissement Château Soleil.

Après avoir entendu Monsieur CHAMPEAU, rapporteur du budget, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le budget annexe Lotissement Château Soleil pour 2024 tel qu'il lui a été présenté et qui est détaillé par chapitre, ainsi qu'exposé en annexe.



Fait et délibéré à Sanilhac,
Pour extrait certifié conforme,
Le 2/04/2024
Le Maire,

Jean-Louis AMELIN

Affiché le 2/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Budget annexe Lotissement Château Soleil 2024

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2024
Chap 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	91 811,65 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	0,37 €
TOTAL		91 812,02 €

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2024
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	36 974,68 €
Chap 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 637,97 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	38 199,37 €
TOTAL		91 812,02 €

	INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2024
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
Chap 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 637,97 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	128 493,11 €
TOTAL		145 131,08 €

	INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2024
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 319,43 €
Chap 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	91 811,65 €
TOTAL		145 131,08 €